

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2024

08 - Objet : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

N° Ordre : DE-071-2024

Rapporteur : Nicolas Choissnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.3 Finances locales – Divers - autres

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la cave des Vignerons de Buzet-sur-Baïse, après convocation régulière du Président du 18 septembre 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (42) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON, M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRE-SOLANO, et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA à M. Alain POLO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Nicolas LACOMBE, Mme Edith BUSQUET à M. Patrick GOLFIER, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Marc GELLY à M. Frédéric SANCHEZ

Membres absents excusés (1) :

Fieux : M. Joël AREVALILLO, suppléé par Mme Brigitte CERVERA

Membres absents non excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : Mme Paulette LABORDE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Votants : 51

Absents : 11

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le code des juridictions financières ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) délibéré le 17 mai 2024.

Considérant que, par courrier du 28 août 2023, le Président de la CRC Nouvelle-Aquitaine a informé Monsieur le Président de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion d'Albret Communauté, à compter de l'exercice 2019 et jusqu'à la période la plus récente ;

Considérant que, suite aux échanges intervenus entre Albret Communauté et le juge responsable du contrôle, pendant la période de septembre 2023 à juin 2024, le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à Albret Communauté le 10 juillet 2024 ;

Considérant que, conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières, le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Communautaire et qu'il donne lieu à un débat.

La CRC de Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion d'Albret Communauté à compter de l'exercice 2019 et jusqu'à la période la plus récente.

Le contrôle a porté sur les thématiques suivantes : développement durable, ressources humaines, prévisions budgétaires et fiabilité des comptes.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis son rapport d'observations définitives à Albret Communauté le 10 juillet 2024, accompagné de la réponse apportée le 13 juin 2024 par le Président de la Communauté de Communes.

La CRC, dans son rapport, souligne que le développement durable constitue une des priorités d'Albret Communauté. Elle constate également que la situation financière de la collectivité est saine et que la dette d'Albret Communauté est maîtrisée.

Au terme de son contrôle, la CRC formule quatre recommandations en signalant que trois sont mises en œuvre partiellement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur le contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'exercice 2019 et jusqu'à la période la plus récente.
- ▶ **De PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Communautaire.
- ▶ **De PRECISER** que ce document sera publié et consultable sur le site internet des juridictions financières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Paulette Laborde
Secrétaire de séance



Publication le : 27 SEP. 2024